

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le dix-neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **11 février 2016**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Diane **DE BARROS**, Stéphanie **ROBERT** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Hervé **LORIOUX** et Maurice **DEBÈGUE**.

Absents excusés : Mesdames Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Madame Stéphanie **ROBERT***), Céline **ANGOT** (*pouvoir donné à Madame Elodie **CAILLAUD***) et Monsieur Christophe **BOUCARD** (*pouvoir donné à Madame Diane **DE BARROS***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Chantal **LE GARREC** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **20 janvier 2016**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Personnel communal : création de poste.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Présentation du projet de territoire de la CdC Aunis Atlantique par le président M. Jean-Pierre SERVANT,
- Convention avec le Conseil Départemental relative aux travaux d'aménagement de la rue du Grand Moulin,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurances,
- Tarification concert « La Puce à l'Oreille » et création d'une régie,
- Achat matériel espace traiteur et bar pour la salle « La Passerelle »,
- Tableau des subventions annuelles,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

## ORDRE DU JOUR



### **Présentation du projet de territoire de la CdC Aunis Atlantique par le président**

**M. Jean-Pierre SERVANT** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre **SERVANT**, Président de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**, afin de présenter au Conseil Municipal le projet de territoire élaboré suite à la fusion entre la **Communauté de Communes du Canton de COURÇON** et la **Communauté de Communes du Pays Marandais**, pour une période de 5 ans.

Ce projet de territoire a été bâti en 3 phases :

\* phase diagnostic :

- le territoire Aunis Atlantique bénéficie d'un positionnement stratégique, desservi par un bon réseau routier,
- le territoire Aunis Atlantique bénéficie d'une démographie en expansion avec une moyenne d'âge de 37 ans,
- le territoire Aunis Atlantique bénéficie d'un fort potentiel touristique,
- le territoire Aunis Atlantique constitue une véritable réserve foncière (espaces disponibles et zones d'activités en voie de développement),
- le territoire Aunis Atlantique bénéficie d'une vie associative très active.

\* phase identification : composée de 5 axes

- aménagement du territoire,
- développement économique,
- transition énergétique, environnement, développement durable,
- vivre ensemble, transports, mobilité,
- mutualisation des services.

\* phase élaboration :

- se projeter sur une nouvelle construction territoriale (mise en œuvre d'un PLUi et d'un nouveau SCOT), aménager notre territoire de façon raisonnée et planifiée, protéger les habitants des risques naturels,
- proposer un aménagement d'ensemble des zones d'activités, favoriser l'emploi sur le territoire, aider au maintien des services de proximité, favoriser le développement du tourisme,
- engager le territoire dans son développement durable en réduisant le volume de déchets et en les valorisant mieux, contribuer à la réduction des pesticides,
- devenir un territoire accessible et solidaire en y développant les transports et le co-voiturage, renforcer le développement social local en réalisant une analyse des besoins, en créant un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), développer une politique en faveur des personnes âgées et des publics en situation de handicap, développer une politique de logement social ainsi qu'une politique éducative,
- devenir un territoire coopératif en développant le groupement de commandes, en favorisant l'achat de matériel commun, en créant des services communs et en mutualisant les compétences.

.../...

.../...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de la **Communauté de Communes**, chacun s'est exprimé et a posé les questions inhérentes à ce projet de territoire.

A l'issue de ce débat, Monsieur **SERVANT** a quitté la réunion à 21 h 15.

**Convention avec le Conseil Départemental relative aux travaux d'aménagement de la rue du Grand Moulin** : Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention adressé par le Conseil Départemental concernant les travaux relatifs à l'aménagement de la rue du Grand Moulin, Route Départementale n° 112, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Délibération  
n° 2016/10

Ce document régit les dispositions inhérentes à la participation financière de la commune d'**ANDILLY-LES-MARAIS**.

Les travaux qui seront réalisés ont été scindés en 3 secteurs. La convention porte sur les travaux correspondant aux 2 premiers secteurs : la zone Est et la zone de transition vers le centre bourg.

Le coût prévisionnel est estimé à **233 601,10 € H.T.**

Le département assurera la maîtrise d'ouvrage et la Direction des Infrastructures de la Chte-Mme assurera la maîtrise d'œuvre de ce programme de travaux.

Le département fera l'avance du montant total des travaux évalués à **233 601,10 € H.T.**

La participation communale est fixée à **93 440,44 € H.T.** Celle-ci sera réajustée lors de la passation du contrat de travaux pour permettre l'émission des titres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte les termes de la convention proposée par le Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurances :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que tous les contrats d'assurances communaux (personnel, véhicules, bâtiments, assurance juridique) avaient été renégociés en **2012** pour une période de **5 ans**.

Délibération  
n° 2016/11

En conséquence, il convient de solliciter à nouveau un cabinet d'études pour assurer la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette renégociation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une offre de prix du cabinet **Delta Consultant** à **ANGERS** s'élevant à **1 800,00 € H.T.** ou **2 160,00 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**), après discussion, accepte de retenir l'offre du cabinet **Delta Consultant** pour mener à bien ce dossier.

.../...

.../...

**Tarification concert « La Puce à l'Oreille » et création d'une régie** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le concert qui doit avoir lieu le **samedi 4 juin 2016** à la salle des fêtes d'ANDILLY, proposé par l'association « **La Puce à l'Oreille** ».

Délibération  
n° 2016/12

Il présente au Conseil Municipal les tarifs étudiés par la Commission Sports, fêtes et vie associative :

- entrée adulte → **10,00 €**
- entrée enfants – 12 ans → **5,00 €**

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte ces tarifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir encaisser les recettes générées par l'organisation de cette manifestation (entrées, buvettes...), il convient de créer une régie.

Après discussion, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette création de régie « manifestations ». L'autorisation de créer des régies comptables lui ayant été donnée par le Conseil Municipal dans sa réunion du **29 mars 2014**.

**Achat matériel espace traiteur et bar pour la salle « La Passerelle »** : Dans le cadre de l'aménagement de la salle « La Passerelle », Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé des bâtiments, présente au Conseil Municipal 2 devis pour la fourniture et l'installation du matériel de l'espace traiteur et bar.

Délibération  
n° 2016/13

Ces 2 propositions émanent de :

- **SARL CASSERON** → **24 942,00 € H.T.** ou **29 930,40 € T.T.C.**
- **SAS ERCO** → **15 800,47 € H.T.** ou **18 960,57 € T.T.C.**

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) retient l'entreprise **ERCO**.

**Tableau des subventions annuelles** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attributions de subventions pour l'année **2016** :

Délibération  
n° 2015/14

<b>Ecoles</b>	Ecole Maternelle	200,00 €
	Coop. Scolaire Sérigny	100,00 €
	Coop. Scolaire La Ruche	200,00 €
	RASED	100,00 €
	Dépistage bucco-dentaire	100,00 €
<b>Secteur social</b>	Centre Communal d'Action Sociale	2 000,00 €
	Foyer socio-éducatif (CES de MARANS)	100,00 €
	Ligue Nationale contre le Cancer	100,00 €
	Secours Catholique	100,00 €
	Croix Rouge	100,00 €
	Resto du Cœur 17	100,00 €
	Solidarité du Pays Marandais (Banque alimentaire)	100,00 €

.../...

.../...

<b>Associations locales</b>	A.S.A. (Association Sportive Andilly)	600,00 €
	école associative : 13 enfants x 10 €	130,00 €
	Accord Parfait	500,00 €
	école associative : 26 enfants x 10 €	260,00 €
	Tennis Club d'ANDILLY	500,00 €
	école associative : 31 enfants x 10 €	310,00 €
	A.C.A.S.	450,00 €
	Club Loisirs et Détente	150,00 €
	Gymnastique Volontaire	250,00 €
	Amicale Laïque	500,00 €
	Club Photo-Vidéo	150,00 €
	Le Jardin en folie	400,00 €
	Association Communale Chasse	200,00 €
	Bibliothèque	2 000,00 €
	Les Ailes de la Vie	150,00 €
	17/Vins	100,00 €
	Ima'Djinn	100,00 €
	Les Zozos d'Aunis	100,00 €
	Association des Artistes de Lachatellerie	50,00 €
	<b>Divers</b>	Transues 4 x 4
Yoseikan Budo		100,00 €
Chambre des Métiers (Chte-Mme)		304,00 €
Chambre des Métiers (Deux-Sèvres)		45,00 €
Groupement Défense Ennemis Cultures		160,00 €
Groupement Dévlpt Agricole Masc.		60,00 €
Groupement Dévlpt Agricole Fémi.		60,00 €
Association Départementale pour la Lecture		100,00 €
Prévention Routière		100,00 €
Association Combats poche de LA ROCHELLE		15,00 €

Le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 18 pour – 1 abstention**) accepte d'allouer ces subventions telles qu'elles ont été présentées.

**Personnel communal : création de poste** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent chargé de fonctions d'animation occupant un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe a sollicité son intégration dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux en qualité d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe.

Délibération  
n° 2016/15

Un dossier a été constitué et soumis à l'avis de la Commission administrative paritaire auprès du Centre de gestion.

Cette commission a émis, en date du **5 février 2016**, un avis favorable sur cette intégration **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016**.

Monsieur le Maire, en conséquence, propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent d'animation 2<sup>e</sup> classe à 33,66/35<sup>e</sup> à compter de cette date.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (**16 votants + 3 pouvoirs – 19 pour**) accepte de créer ce poste.

Suite à cette décision, le tableau des effectifs s'établira donc comme suit :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs 2<sup>e</sup> classe à temps complet,

.../...

.../...

- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à 33,66/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à 30/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à 20/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>re</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet (dont 1 non pourvu),
- 2 postes d'adjoints techniques 1<sup>re</sup> classe à temps complets (dont 1 non pourvu),
- 4 postes d'adjoints techniques territoriaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet (dont 2 non pourvus),
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>re</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> (non pourvu),
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 33/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 33,66/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 32,86/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 22,55/35<sup>e</sup>,
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux 2<sup>e</sup> classe à 20/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe à 18,77/35<sup>e</sup>.

### **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux de la 2<sup>e</sup> tranche de la rue de la Paix qui devraient s'achever fin février 2016 avec une réfection provisoire de la voirie.
- En raison de la divagation d'un certain nombre de chiens, la construction d'un chenil est envisagée sur le terrain de l'ancienne déchetterie.
- Une réunion sur le débat d'orientation budgétaire aura lieu le **mercredi 2 mars 2016** à 18 h 30.
- Madame Karine **DUPRAZ** informe qu'une journée de la citoyenneté se déroulera le **28 mai 2016**. Cette journée a pour objectif de mobiliser et de rassembler le plus grand public possible à se rassembler pour réaliser des actions qui servent l'intérêt général (exemple : nettoyer des lieux publics). Un questionnaire avec coupon-réponse sera diffusé pour connaître les personnes désireuses de participer à cette journée citoyenne.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** informe le Conseil Municipal que la dalle béton du plafond de la salle « La Passerelle » a été coulée. Monsieur le Maire propose de programmer une visite du chantier de construction à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** présente au Conseil Municipal la maquette du nouveau site internet. Les informations se présenteront sous forme d'onglets avec des arborescences.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** annonce que la commémoration de la guerre d'Algérie se déroulera le **19 mars 2016** à 11 h 00.
- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** revient sur le sujet débattu lors du dernier Conseil Municipal concernant la cession d'une partie du domaine public dans la venelle allant de la rue de la Paix à la rue du Logis. Madame Stéphanie **ROBERT** précise qu'en cas de cession d'une partie de cette voie, les poussettes ne pourraient plus y avoir accès. Monsieur Stéphane **BEILVERT** précise qu'une réponse concernant ce sujet est attendue de l'**Association Départementale des Maires**.
- Madame Florence **CHEVILLON** propose d'installer une boîte à suggestions à la mairie.

**6 délibérations** ont été prises (du n° 2016/10 au n° 2016/15) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Florence <b>CHEVILLON</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	